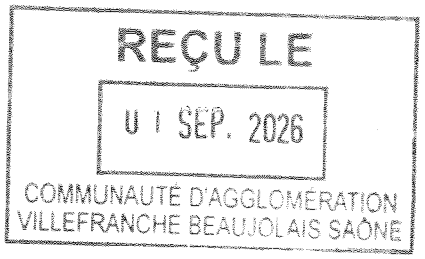
BEAUJOLAIS
PIERRES DORÉES
communauté de communes

Monsieur Pascal RONZIERE
Président de la Communauté
d'agglomération Villefranche
Beaujolais Saône
15 rue Paul Bert
69400 VILLEFRANCHE-SUR-
SAÔNE



Anse, le 5 août 2026

Nos réf. : Service Mobilité - EF

Objet : avis relatif au Plan Local de Mobilité de la CAVBS

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 9 juin, vous sollicitiez un avis de la CCBPD en tant que territoire limitrophe, quant au Plan Local de Mobilité de la CAVBS.

Les territoires de la CCBPD et de la CAVBS entretiennent des liens de proximité à de nombreux égards, ce sont plus de 8600 déplacements entrants et sortants quotidiennement pour le simple motif domicile-travail auxquels s'ajoutent les déplacements liés à l'accès aux services, de rabattement vers les gares ou encore vers les établissements scolaires.

Les 5 lignes de cars régulières qui desservent notre territoire permettent toutes une liaison avec la ville de Villefranche qui occupe pleinement sa place de chef-lieu du Beaujolais. La nécessité de travailler de concert au développement de solutions de mobilité efficaces et attractives se justifie au regard de ces échanges quotidiens qui façonnent le Val de Saône.

Le Plan Local de Mobilité de la CAVBS identifie un certain nombre d'actions qui pourraient pleinement contribuer à la facilitation de ces échanges de flux.

Nous partageons votre ambition de voir la fréquence et l'amplitude des services de transport en commun s'améliorer. A ce titre, la ligne 217 qui permet une liaison traversante du Beaujolais sud nord-est / sud-ouest, mériterait d'être renforcée en termes de fréquence et d'amplitude horaire. Il s'agirait également de permettre une desserte de l'ensemble des zones d'activités en proximité immédiate.

Le projet de car à haut niveau de service sur la ligne 204, annoncé initialement pour la rentrée scolaire 2026 mériterait d'être pleinement investi et de permettre d'atteindre un cadencement et un temps de parcours concurrentiel. En ce sens,

emprunter le tunnel de Balmont s'impose comme une nécessité pour permettre d'atteindre de telles ambitions et nous connaissons le travail actuellement conduit par la CAVBS sur la recherche de sites propres.
La CCBPD s'engage sur ces points à porter ces demandes aux côtés de la CAVBS auprès de l'autorité organisatrice des mobilités SYTRAL Mobilités.

La CAVBS vise un report modal à 2040 de 9% vers le vélo. Un objectif partagé par la CCBPD à l'échelle de son propre territoire. Eu égard aux flux d'échanges entre nos deux territoires, il apparait indispensable de permettre des liaisons cyclables continues et sécurisées :
- entre Villefranche et Anse via la RD306 (11 500 véhicules/jour), en notant que les usagers résidants sur les communes de Anse et Pommiers représentent 2% des usagers de la gare de Villefranche. La prolongation de l'itinéraire 3 du réseau de la CAVBS jusqu'à la limite administrative de la CCBPD semble en ce sens opportun.
- entre Porte des Pierres Dorées – Gleizé – Villefranche (R338), tenant compte que les résidents de Porte des Pierres Dorées représentent 2% des usagers de la gare de Villefranche. La prolongation de l'itinéraire 5 du réseau de la CAVBS jusqu'aux limites du territoire de la CCBPD semble là aussi souhaitable.
- entre Pommiers-Limas-Villefranche (R70) pour permettre une continuité sur la route des crêtes.

Le développement de services de vélos compatibles pourrait être un véritable facilitateur au changement de pratique pour le bassin de vie du Val de Saône, en ce sens la CCBPD est disposée à étudier cette faisabilité.

Enfin, la CAVBS affirme sa volonté de développer deux lignes de covoiturage régulières entre Mâcon-Belleville-Villefranche-Lyon et Vaux-Villefranche. Les études d'opportunité et de faisabilité démontrent également un potentiel intérêt de développer une ligne Limas- Anse-Morancé-Civrieux-Techlid-Lyon. Un projet qui à défaut de revêtir un caractère prioritaire immédiat pourrait être maintenu parmi les perspectives d'évolution du réseau.

Consciente des enjeux partagés en matière de mobilité, la CCBPD réaffirme sa volonté de poursuivre un dialogue régulier avec la CAVBS et dans l'optique de faciliter les déplacements de nos administrés et renforcer la complémentarité de nos territoires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Daniel POMERET.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Siège
1277 Route des Crêtes
69480 ANSE

Domaine des Communes | 1277, Route des Crêtes | 69480 Anse
Tél 04 74 67 00 25 | Fax 04 74 67 00 71
contact@cc-pierresdorees.com | www.cc-pierresdorees.com